



DECISION N°001/ BEN/CNOSCG/2026

Portant création, composition et fonctionnement de la Commission de suivi du processus d'élaboration du nouveau Plan Stratégique quinquennal 2026-2030 du CNOSCG.

Le Président du Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG),

Vu les statuts et Règlement Intérieur du CNOSCG ;

Vu le PV de l'Assemblée Générale Elective du 31 mai 2025, du CNOSCG, portant élection du Bureau Exécutif National ;

Vu la nécessité de doter le CNOSCG d'un nouveau Plan Stratégique quinquennal afin d'orienter efficacement ses actions pour les cinq (05) prochaines années ;

Vu le PV de la réunion du 07 janvier 2026, du Bureau Exécutif National du CNOSCG;

Considérant qu'après six (06) mois d'exercice du Bureau Exécutif National, il apparaît opportun et pertinent de recourir à l'expertise d'un consultant indépendant pour conduire le processus d'élaboration dudit Plan Stratégique ;

Considérant la nécessité de mettre en place une commission de travail chargée d'assurer le suivi technique, participatif et qualitatif de tout le processus ;

DÉCIDE :

Article 1 : Création de la Commission

Il est créé une Commission chargée du suivi du processus d'élaboration du Plan Stratégique quinquennal 2026-2030, du CNOSCG.

Article 2 : Missions de la Commission



La Commission est chargée de :

- Élaborer les Termes de Référence (TDR) pour le recrutement du consultant indépendant ;
- Appuyer le processus de recrutement du consultant ;
- Assurer le suivi et l'encadrement technique de l'ensemble du processus d'élaboration du plan stratégique ;
- Analyser et examiner les rapports produits par le consultant ;
- Organiser les rencontres de partage, de validation et de restitution avec les membres et parties prenantes ;
- Évaluer la qualité du document final du plan stratégique ;
- Produire un **rapport de la Commission** pour rendre compte aux membres du CNOSCG.

Article 3 : Composition de la Commission

La Commission est composée comme suit :

- **Un Président**
- **Un Vice-président**
- **Un Rapporteur**
- **Six Membres :**

Article 4 : Dépenses et Fonctionnement

La Commission travaille sous l'autorité du Président du CNOSCG et peut, au besoin, faire appel à toute personne ressource jugée utile à l'accomplissement de sa mission. Les charges afférentes au fonctionnement de ladite commission sont supportées par l'appui du partenaire CNCD 11.11.11.

Article 5 : Dispositions finales

La présente note de service prend effet à compter de sa date de signature et sera communiquée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 12 Janvier 2026



Gabriel HABA

Tel : 620 31 31 81 / 620 66 74 93 BP/4001
www.societecivileguineenne-cnosc.org République de Guinée
maisonducitoyeninfos@gmail.com
"Force de veille, d'Alerte et de Proposition"

